

Déclaration de la CSI à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA de 2012

Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA 2012, la CSI commémore les millions de victimes du VIH/SIDA et rend hommage aux personnes vivant avec le VIH ainsi qu'à celles qui luttent pour sensibiliser à cette épidémie et promouvoir des actions.

Malgré les progrès accomplis, 2,5 millions de personnes ont été nouvellement infectées par le VIH en 2011. Seulement 54% des personnes dans le besoin ont accès au traitement antirétroviral et les personnes infectées et touchées par le VIH continuent d'être victimes de discrimination, de stigmatisation et de privation de leurs droits. L'Afrique subsaharienne demeure la région la plus touchée, où 23,5 millions de personnes vivent avec le VIH/SIDA sur un total mondial de 34,2 millions, mais le VIH/SIDA menace également de nombreux autres pays et régions. Par exemple, les décès liés au SIDA sont en hausse dans plusieurs régions, notamment en Europe de l'Est, en Asie centrale (21%) et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (17%).¹

Les syndicats sont fermement engagés à maintenir leur leadership fort et soutenu afin de combattre le VIH/SIDA dans le monde du travail et à veiller à ce que les progrès et les investissements déjà réalisés ne s'érodent pas.

Les syndicats mettent, dès lors, en lumière le thème de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA pour 2011-2015 « Objectif zéro: zéro nouvelle infection au VIH. Zéro discrimination. Zéro décès lié au SIDA » afin d'appeler à une plus grande justice sociale, égalité et équité dans les futures actions et à la reconnaissance du rôle du monde du travail dans la lutte contre le SIDA.

Bien que tous les êtres humains naissent égaux, nos possibilités de jouir d'une santé, d'une prospérité et d'une justice continuent d'être marquées par l'injustice mondiale, dans la mesure où des centaines de millions de personnes sont condamnées à souffrir. Selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'écart entre les riches et les pauvres a atteint son niveau le plus élevé depuis plus de 30 ans alors que l'écart des revenus entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres demeure de 50 à 1. Les pays à revenu moyen comptent trois quarts des pauvres du monde, qui atteignent les limites du possible en matière de survie.²

L'accroissement des inégalités et de l'injustice mondiale a une incidence directe sur la lutte contre le SIDA. Les pays en développement comptent la grande majorité de décès dus au SIDA ainsi que 80% de tous les décès liés à de nombreuses autres maladies, notamment les maladies cardiaques, les attaques cérébrales, le cancer, les maladies respiratoires chroniques et le diabète. Par conséquent, 90% de tous les décès prématurés provoqués par ces maladies sont enregistrés dans le monde en développement – autrement dit, les décès prématurés qui pourraient être évités parmi les personnes en âge de travailler³. Dans le même temps, à l'échelle mondiale, un tiers de la population du monde n'a pas accès aux médicaments essentiels (80% de ces personnes vivent dans les pays à faible revenu), alors que 75% de la population mondiale ne bénéficie pas de couverture adéquate de la sécurité sociale, notamment l'accès aux soins de santé.⁴

La CSI est convaincue qu'il suffit que les gouvernements aient la volonté politique et qu'ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires sociaux pour assurer une protection sociale

¹ ONUSIDA, Journée mondiale de lutte contre le SIDA 2012, fiche d'information mondiale
http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/epidemiology/2012/gr2012/20121120_FactSheet_Global_fr.pdf

² Rapport de l'OCDE 2011 « Toujours plus d'inégalité: pourquoi les écarts de revenus se creusent »
<http://www.oecd.org/fr/els/politiquesetdonneesociales/toujoursplusdinegalitepourquoilesecartsderevenussecreusent.htm>

³ OMS 2011, principaux faits sur les maladies non transmissibles
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs355/fr/index.html>

⁴ OMS 2011, *World Medicines Situation Report* (en anglais)
http://www.who.int/medicines/areas/policy/world_medicines_situation/en/index.html

et une justice sociale universelles, y compris dans les pays les plus pauvres. Ainsi, la CSI considère que la lutte contre le SIDA doit figurer au programme général de développement et être intégrée aux autres droits humains et aux efforts déployés en faveur du développement et de la santé. Par conséquent, afin de ne pas mettre en danger les acquis de la dernière décennie, la santé et le SIDA doivent être intégrés dans le cadre de développement pour l'après-2015.

La CSI tient dès lors à rappeler qu'il est important d'optimiser la contribution du monde du travail pour riposter mondialement contre le VIH afin de garantir efficacement un accès universel. L'utilisation des lieux de travail pour mettre en place divers types de prévention, organiser des campagnes de lutte contre la discrimination et veiller au respect des traitements est le meilleur moyen de tirer parti au maximum des ressources limitées et de l'action en faveur de l'accès universel. Par conséquent, la protection des droits humains au travail des personnes vivant avec le VIH, ou ressenties comme telles, permettra d'obtenir d'importantes avancées dans le domaine de la santé publique et au niveau socio-économique et individuel.

La protection sociale est une occasion à l'échelle mondiale de combattre la crise économique mondiale et ses effets sur la population – et d'accélérer la reprise. Elle comporte des points d'ancrage potentiels pour influencer sur les résultats en matière de santé. Pour que la protection sociale donne des résultats, en particulier en matière de prévention, des cadres multisectoriels sont nécessaires. La protection sociale doit être incluse dans la lutte contre le SIDA et doit tenir compte du SIDA en vue d'améliorer la réalisation de l'égalité des droits et de la justice sociale et de garantir une assistance et des services sociaux pour tous.

Les syndicats appellent dès lors les gouvernements à atténuer l'impact de l'épidémie sur les travailleurs/euses, leur famille, les personnes à leur charge, les lieux de travail et les économies, notamment en prenant en compte toutes les Conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail, ainsi que l'orientation fournie par ses Recommandations, notamment la Recommandation n°200 de l'OIT concernant le VIH et le SIDA et le monde du travail, sur la base des engagements énoncés dans la déclaration politique « Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/SIDA », adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en juin 2011 lors de sa Réunion de haut niveau.

Il est nécessaire de prêter une attention toute particulière à la dimension de genre. Les syndicats soulignent que le VIH/SIDA continue de constituer une menace pour le développement et la vie, la santé et le bien-être des personnes, en particulier les femmes et les jeunes. La promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes sont essentielles, tout comme la résolution des problèmes du chômage structurel parmi les jeunes, qui représentent aujourd'hui plus de 40% du chômage mondial.

En conséquence, la CSI continuera de jouer un rôle décisif en renforçant sa position de leader dans la lutte contre le VIH/SIDA et en s'efforçant d'adapter au mieux les activités des syndicats et la sensibilisation aux différents contextes du VIH aux niveaux mondial, régional et national. Aujourd'hui, la difficulté consiste à maintenir le SIDA parmi les priorités et à accélérer l'action pour mettre fin à l'épidémie. La CSI reste engagée à intensifier la lutte de la communauté mondiale et à soutenir la réalisation des OMD à l'échelle mondiale d'ici à 2015, notamment en accélérant les progrès en vue de garantir l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH/SIDA.

En outre, les syndicats sont engagés à promouvoir le respect des droits humains et l'élimination des barrières de la discrimination, de la stigmatisation et de l'exclusion en vue de garantir l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH/SIDA. La CSI réaffirme son engagement à participer à des actions collectives visant à promouvoir les droits humains et des approches fondées sur les droits pour combattre le VIH/SIDA.

Les Fédérations syndicales internationales jouent un rôle très important dans divers aspects sectoriels spécifiques du VIH/SIDA aux niveaux mondial, régional et national. La CSI encourage une sensibilisation commune et continue en faveur du VIH/SIDA et du monde du travail, de même qu'elle salue les efforts réalisés conjointement afin que le VIH/SIDA soit une priorité pour les syndicats.

La CSI réaffirme que ce n'est pas le moment de ralentir les efforts en matière de lutte contre le VIH/SIDA. En poursuivant notre travail et en assurant un leadership politique fort et proactif, une meilleure gouvernance et des efforts continus pour réduire les inégalités, nous pourrions avancer vers l'objectif d'accès universel et ouvrir la voie à un monde atteignant l'objectif zéro: zéro nouvelle infection au VIH, zéro stigmatisation et discrimination et zéro décès lié au SIDA.